

Obligation de sécurisation des données



Hébergement des données de santé

Le choix de l'hébergement des données de santé de vos patients est crucial. Afin d'assurer la protection des données sensibles des patients, les serveurs doivent respecter des normes strictes en matière de sécurité et de confidentialité.

En France, une certification « HDS » permet d'attester que l'hébergeur respecte les exigences réglementaires en matière de protection des données de santé.

Sauvegarde 1-2-3

En tant que responsable des données de santé de vos patients, nous vous conseillons d'appliquer la méthode de sauvegarde 1-2-3. Elle permet d'assurer une protection robuste et fiable des données en cas de perte, de panne matérielle ou de cyberattaque. Voici un aperçu de la méthode de sauvegarde 1-2-3 :

